

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 29 septembre 2022

Objet : Rapport annuel 2021 des représentants de DORSAL au Conseil d'Administration de la SPL NATHD

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt septembre 2022, se réunit en session ordinaire, en salle Lac du Causse, au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 30 (dont 6 procurations) - 90 voix

Votants : 30 Pour soit 90 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Max BASCANS – (suppléant de Mr Lauserie) – 1 voix – VISIO
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – (procurator donnée à Mr Bost) - 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON (suppléant de Mr Massy) - 1 voix - VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS (suppléant de Mr P.Allard) – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix – PRESENTIEL
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procurator donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – PRESENTIEL
Mr Christian PRADAYROL (procurator donnée à Mr Bernardie) – 2 voix
Mr Philippe ROCHE – (procurator donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procurator donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procurator donnée à Mr Montet) – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Conseiller communautaire CC ELAN
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller comm CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Président du Conseil Départemental Haute-Vienne
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) - 6 voix
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) - 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix – 1^{er} VP
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Adjointe au Maire de Limoges
Président CC Briance Combade
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Midi Corrézien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe Saint Pardoux
Vice-Président de la CC Creuse Confiance
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Considérant que DORSAL est actionnaire de la SPL NATHD. Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et aux Statuts de NATHD, DORSAL a nommé trois représentants permanents au sein du Conseil d'Administration de NATHD, respectivement Mme. Patricia BUISSON, Mme Hélène FAIVRE et Mr Stéphane DESTRUHAUT.

Considérant que l'article L.1524-5 du CGCT s'applique aux SPL du fait de l'article L.1531-1 du CGCT qui énonce que les SPL sont soumises, à l'exception des dispositions du présent article, au Titre II du Livre V de la première partie du CGCT relatif aux « Sociétés d'économie mixte ».

Considérant que l'article L.1524-5 du CGCT impose aux représentants permanents d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales au sein du Conseil d'administration d'une SPL de produire un rapport annuel qui porte « notamment sur les modifications des Statuts ».

Considérant que ce rapport présente, pour l'exercice 2021, l'actionnariat de la SPL, les organes de gouvernance ainsi que leurs décisions qui contribuent au contrôle exercé par DORSAL et les autres actionnaires sur NATHD, contrôle qui est analogue à celui exercé sur leurs propres services. Ce rapport présente également les Comités de suivi et les Comités de suivi technique qui ont eu lieu en 2021 et qui précèdent toujours les décisions du Conseil d'administration. Enfin, ce rapport présente les comptes de la société pour l'exercice 2021.

Considérant que pour l'exercice 2021, les Statuts ont été modifiés pour tenir compte de l'entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital de NATHD.

Considérant que le Conseil d'administration de NATHD a pu délibérer sur de nombreux sujets (avenants aux contrats de DSP, avenants au contrat de Concession liant NATHD à LFNA, modification du catalogue de services de NATHD... etc.).

Considérant que le rapport annuel des représentants permanents de DORSAL au Conseil d'administration de la SPL NATHD est annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel 2021 des représentants de DORSAL au Conseil d'Administration de la SPL NATHD.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 03 octobre 2022

